

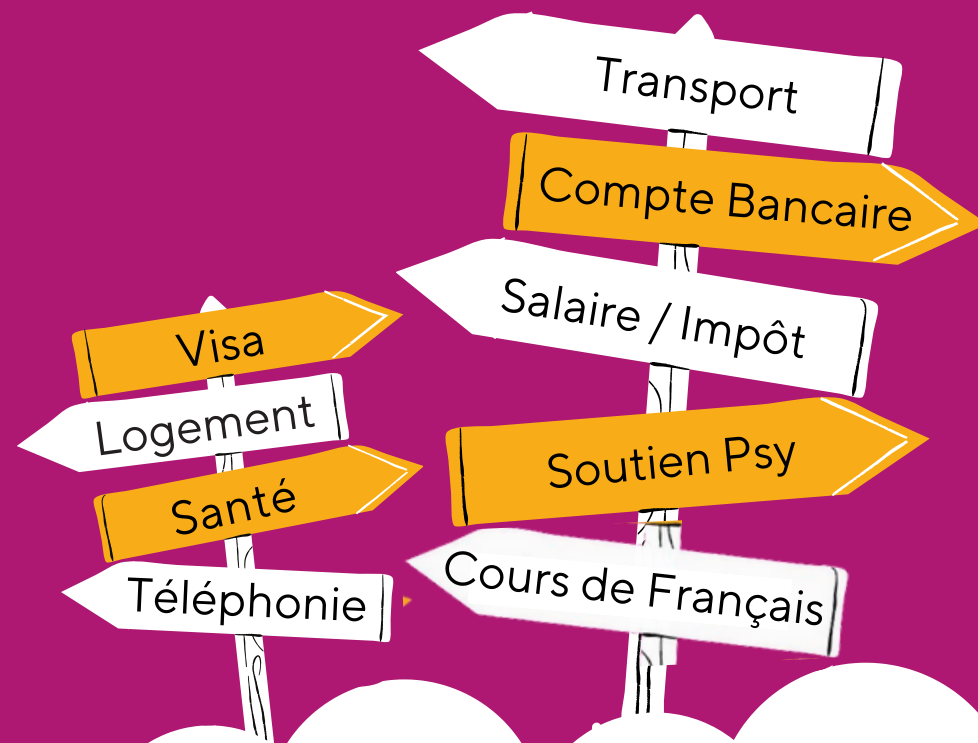
SOMMAIRE

WELCOME

PACK

Paris

Visa	01 à 07
Salaire / Impôt	08 à 13
Logement	14 à 18
Santé	19 à 29
Compte bancaire	30 à 31
Téléphonie	32 à 34
Transport	35 à 40
Cours de français	41 à 43
Soutien psychologique	44 à 47
Welcome Desk Paris	48
Contact	49



DERNIÈRE MISE À JOUR
LE 04/2024



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



AVEZ-VOUS BESOIN D'UN VISA ?

Vous devez faire une demande de **visa** pour la France uniquement si :

- Si vous êtes **ressortissant** d'un pays **Hors Union Européenne (UE)**
- Si vous êtes **en possession d'un titre de séjour temporaire délivré par un autre pays de l'Espace Schengen**



Remarques

Vous n'avez **pas besoin de visa ni de carte de séjour si vous êtes** ressortissant de l'**UE**, de l'**Espace Économique Européen (EEE)** et de la **Suisse**.

Si vous avez une **Carte de Résident long séjour UE (CRLD-UE)** vous n'avez **pas besoin d'un visa** pour entrer en France **mais** vous devrez **faire une demande de carte de séjour** dès votre arrivée **en France**.
Vérifiez si vous avez besoin d'un visa sur le site France-Visas

VISA / TITRE DE SÉJOUR : QUELLE DIFFÉRENCE ?

- Un Visa :

- Vous donne le **droit d'entrer en France**
- est **délivré par le consulat de France de votre pays** de résidence habituel.

- Un titre de séjour :

- Vous donne le droit de **séjourner en France**
- est **délivré** par la **Préfecture** de votre lieu de résidence en France.

Le Consulat de France vous délivrera un visa correspondant au **motif** (études, recherche) et à la **durée** de votre séjour en France (court ou long séjour).



LES TYPES DE VISAS SELON VOTRE SITUATION

Déroulez la situation qui correspond le mieux à votre situation pour obtenir plus de détails.

Doctorant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur en France sans contrat doctoral

Doctorant ou chercheur avec une convention d'accueil
Doctorant ou chercheur invité

Post-doctorant étudiant avec un contrat de travail.

Famille de « Passeport Talent Chercheur » ou « Scientifique-Chercheur »

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR VOTRE DEMANDE DE VISA

Nous donnons cette **liste à titre indicatif** : dans tous les cas, vous devez **vous référer à la liste des documents demandés par le Consulat de France** dans votre pays de résidence habituel.

- Passeport valide
- Justificatif de domicile ou d'hébergement **en France** (notification d'attribution de logement CROUS, bail locatif, etc.)
- Lettre ou notification d'**admission en doctorat** ou **convention de séjour de recherche** précisant la **nature** et la **durée** de votre **séjour** (court ou long séjour) pour les doctorants inscrits en France/invités et les chercheurs invités demandant un statut *Étudiant*.
- Justificatif de ressources financières pour une demande de visa Étudiant uniquement, au moins équivalent à **615€/mois** : attestation de bourse doctorale ou de financement pour la recherche, attestation de prise en charge par un garant financier, etc.

DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR VOTRE DEMANDE DE VISA (SUITE)

- **Convention d'accueil** pour les doctorants contractuels, enseignants-chercheurs, employés par un établissement d'enseignement supérieur et de recherche en France, doctorants, ou étudiants post-doctorant et chercheurs invités ayant obtenu un financement \geq à titre indicatif, il était d'environ 1595 € nets par mois en 2022-2023. Attention ce montant peut évoluer, renseignez-vous auprès de l'administration du laboratoire d'accueil
- Dernier diplôme obtenu : Master ou Doctorat
- Pour une demande de visa Passeport Talent Famille ou conjoints/enfants de Scientifiques Algériens, acte de mariage et/ou acte de naissance de chaque enfant, accompagné d'un passeport valide.

Il est **très important** d'arriver en **France** avec le « **BON** » **visa** car une fois en France, vous ne pourrez pas demander :

- la modification du **motif** de votre visa
- un titre de séjour sur la base d'un visa touristique

Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants :

- **Préparez votre séjour**
- **Les différents types de visa**
- **Les étapes de la demande de visa**



ET APRÈS LE VISA ?

Pour **obtenir le droit de séjourner** en France, vous devrez :

- **Valider votre visa** si vous avez un Visa Long Séjour valant Titre de Séjour (**VLS-TS**)
- **Demander un titre de séjour** si vous avez :

Un Visa Long Séjour Temporaire (**VLS-T**) avec **mention** « Carte de Séjour à solliciter à l'arrivée en France »

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2231>

ÉTUDIANT ÉTRANGER EN FRANCE : VISA DE LONG SÉJOUR OU CARTE DE SÉJOUR

Si vous êtes étranger : Concerne les étrangers qui ne sont pas ressortissants des pays suivants : **Union européenne, Suisse, Liechtenstein, Islande et Norvège et voulez étudier en France, vous devez d'abord demander un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) mention étudiant (valable 4 mois à 1 an). Après 1 an, vous pouvez demander une carte de séjour temporaire étudiant (valable 1 an) ou pluriannuelle étudiant (valable 2 à 4 ans).**

Vous êtes soumis à conditions de ressources. Dans certains cas, le titre de séjour peut vous être délivré automatiquement.

Vous êtes concerné si vous venez en France pour suivre des études supérieures sans avoir de titre de séjour pour motifs personnels ou familiaux (par exemple, carte de résident, carte de séjour vie privée et familiale).

Vous devez être inscrit (ou préinscrit) :

- dans un établissement public ou privé d'enseignement supérieur ou de formation initiale (université, grande école, etc.)
- ou dans un organisme de formation professionnelle supérieure.

Vous devez disposer d'au moins **615 €** par mois.

ÉTUDIANT ÉTRANGER EN FRANCE : VISA DE LONG SÉJOUR OU CARTE DE SÉJOUR

Mais si vous êtes dans une des situations suivantes, la condition de ressources ne s'applique pas :

- Vous venez en France dans le cadre d'une convention signée entre l'État et un établissement d'enseignement supérieur dans lequel vous êtes inscrit
- Vous avez réussi le concours d'entrée dans un établissement d'enseignement supérieur ayant signé une convention avec l'État
- Vous êtes boursier du gouvernement français
- Votre pays a signé avec la France un accord de réciprocité sur l'admission au séjour des étudiants
- Avant de commencer votre démarche, vous devez consulter le site officiel France-visas pour trouver la procédure qui vous concerne :

· [France-visas - Étudiants](#)

· Les étrangers de 43 pays doivent demander leur visa sur le site Études en France au moment de la préinscription en ligne dans l'enseignement supérieur français.

· Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre VLS-TS et payer une taxe qui s'ajoute aux droits de visa.

· La démarche en ligne permet d'être en **séjour régulier : Situation d'un étranger en possession des documents l'autorisant à demeurer sur le territoire français** et de pouvoir franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.

[Valider un visa de long séjour valant titre de séjour \(VLS-TS\) et payer la taxe](#)

[Coût](#)

50 € (à acquitter lors de la validation de votre [visa de long séjour valant titre de séjour](#)).



VISA DE LONG SÉJOUR (SÉJOUR DE PLUS DE 3 MOIS À 1 AN)

Pour entrer et séjourner plus de 3 mois en France, un étranger doit obligatoirement détenir un visa de long séjour (type D). Ce visa est accordé par les autorités consulaires françaises. Il est délivré le plus souvent pour les études, le travail ou des raisons familiales. Plusieurs types de visas de long séjour existent en fonction du motif du séjour, de sa durée et de l'intention de demander un titre de séjour pour s'installer durablement en France.

Visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) : valable de 4 à 12 mois

Ce visa, dit VLS-TS, vaut titre de séjour et vous dispense de demande de carte de séjour en préfecture dès votre arrivée en France.

Vous êtes notamment concerné dans les cas suivants :

- Étudiant
- Salarié (titulaire d'un contrat à durée indéterminée)
- Époux de Français
- Passeport talent

À savoir

Si vous êtes marié avec un Français, le VLS-TS vous est délivré sans conditions. Il peut vous être refusé si votre mariage est frauduleux ou a été annulé ou si vous représentez une menace à l'ordre public.

ÉTUDIANT ÉTRANGER EN FRANCE : VISA DE LONG SÉJOUR OU CARTE DE SÉJOUR

Validation du VLS-TS

Dans les 3 mois suivant votre arrivée en France, vous devez valider votre VLS-TS et payer une taxe qui s'ajoute aux droits de visa.

La démarche sur internet permet d'être en séjour régulier: Situation d'un étranger en possession des documents l'autorisant à demeurer sur le territoire français et de pouvoir franchir à nouveau la frontière de **l'espace Schengen**.

Valider un visa de long séjour valant titre de séjour (VLS-TS) et payer la taxe

Où déposer votre demande ?

Vous devez déposer votre demande de visa (pas plus de 3 mois avant le départ prévu) auprès des autorités consulaires françaises du pays où vous vivez :

Demander un visa

Où s'adresser ?

Service en charge des visas (ambassade/consulat français à l'étranger)

Validité du passeport

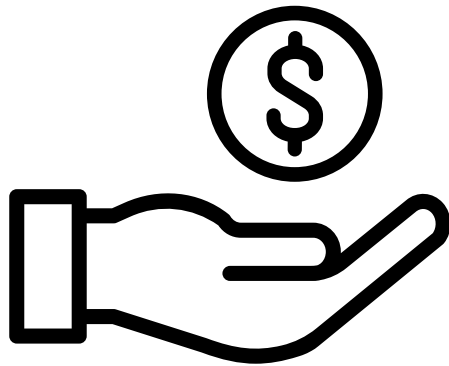
- Votre passeport doit être valide au minimum 3 mois après la date de fin de votre visa.
- Il doit comporter au moins 2 pages vierges
- Il doit avoir été délivré depuis moins de 10 ans.

Coût

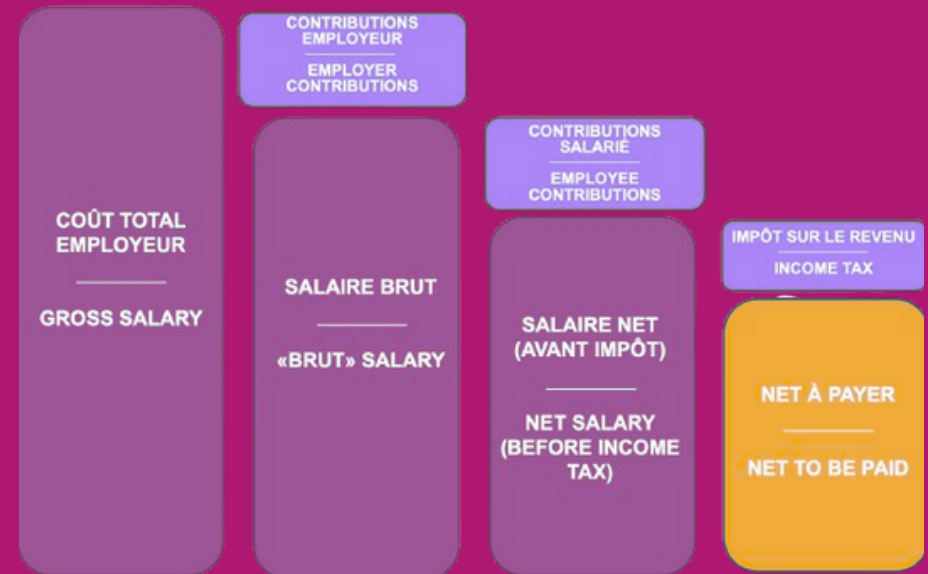
- Le montant des frais de visa est variable. Il est exprimé en euros ou en francs CFA selon les pays.
- Pour le connaître, vous devez consulter la rubrique Tarif des pages-pays de l'assistant France-Visas :
- France-Visas - Coût du visa selon les pays



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



SALAIRE BRUT/NET/CHARGÉ : QU'EST-CE QUE ÇA VEUT DIRE ?



Salaire chargé : c'est le total à payer par l'employeur. Il s'agit du coût salarial global pour l'employeur (salaire brut + charges patronales).

Salaire brut : le salaire brut représente le montant dû au salarié selon les termes de son contrat de travail, avant toute déduction fiscale obligatoire. Le salaire brut comprend la rémunération de son temps de travail effectif, ainsi que les différentes commissions ou primes. Il tient également compte des congés de maladie, des congés payés ou des jours fériés.

Salaire net avant impôt sur le revenu : c'est le montant à payer à l'employé avant l'impôt sur le revenu.

PAS ou Prélèvement à la Source : c'est l'impôt sur le revenu évalué en fonction des revenus de l'année précédente et prélevé à directement à la source chaque mois.

Salaire net : c'est le montant versé au salarié par l'employeur.



LA FICHE DE PAIE FRANÇAISE (OU BULLETIN DE SALAIRE)

Qu'est-ce qu'un bulletin de salaire ?

En France, le bulletin de salaire est un document fourni par l'employeur prouvant le salaire versé au salarié. Il détaille le salaire net versé et la part sociale du salaire via diverses cotisations (retraite, maladie, prévoyance, chômage, formation, CSG...).

Quand doit-on remettre le bulletin de salaire ?

Le bulletin de paie doit être remis au salarié au moment du paiement de la rémunération, qui doit avoir lieu au moins une fois par mois. Le salarié doit conserver l'ordre des fiches de paie pour faire valoir ses droits à la retraite.

Existe-t-il un modèle unique de fiche de paie ?

Il n'existe pas de modèle officiel de bulletin de salaire. Les formulaires varient donc en fonction des entreprises chargées de l'établissement des fiches de paie.

Si les modèles de fiches de paie déjà existants sont largement utilisés dans la pratique, la loi n'impose pas de modèle standard. En revanche, elle impose des mentions obligatoires qui doivent dans tous les cas être mentionnées sur le document remis au salarié.

Comment le bulletin de paie est-il remis ?

Le bulletin de paie est généralement envoyé au salarié par courrier ou remis directement en main propre contre décharge. Il peut également être envoyé sous la forme d'un bulletin de paie électronique, le salarié conservant néanmoins le droit de refuser cette dématérialisation.

Sur mon bulletin de salaire, il y a le net imposable et le net à payer. Quelle est la différence ?

Le salaire net à payer est le montant que le salarié reçoit après déduction de toutes les cotisations sociales..... Le salaire net imposable diffère du salaire net à payer car toutes les cotisations sociales, qui sont à la charge du salarié, ne sont pas déductibles pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Qu'est-ce que le prélèvement à la source (PAS) ?

Le prélèvement à la source est entré en vigueur le 1er janvier 2019. L'impôt sur le revenu est désormais prélevé directement sur la paie des salariés contribuables.

Le bulletin de paie des salariés indique l'assiette et le taux du prélèvement à la source, le montant versé ainsi que le montant du salaire qui aurait été versé avant le prélèvement à la source. Ce salaire net avant impôt est indiqué en gros caractères sur le bulletin de paie (1,5 fois plus gros que pour les autres lignes).

Comment modifier le taux du PAS sur le bulletin de salaire ?

Si le salarié souhaite modifier son taux de prélèvement à la source, il ne doit pas s'adresser à son employeur, mais à l'administration fiscale. Les démarches se font en accédant à son espace sur le site des impôts.

Je n'ai jamais travaillé et c'est ma première fiche de paie, quel est le taux de PAS applicable ?

Un salarié qui commence à travailler et qui n'a jamais rempli de déclaration de revenus se voit appliquer automatiquement le taux de prélèvement neutre, qui correspond au taux normalement applicable à une personne seule et qui est calculé uniquement sur la base du seul salaire.





IMPÔTS EN FRANCE

En tant que personne vivant en France ou générant des revenus à partir de la France, vous pouvez être soumis à différents types d'impôts, notamment :

- l'impôt sur le revenu personnel, annuellement,
- les revenus provenant d'investissements,
- les bénéfices des sociétés ou des entreprises,
- les héritages,
- le patrimoine,
- les biens et services achetés.

Impôts sur le revenu

En France, il existe principalement deux types d'impôts sur le revenu :

- l'impôt sur le revenu français (IRF),
- les cotisations sociales.

Si vous êtes résident en France, vous êtes redevable de l'impôt sur le revenu français sur vos revenus. Depuis début 2019, le système PAYE (Pay-As-You-Earn) est universellement utilisé dans toute la France. Plutôt que de remplir une déclaration de revenus et de payer les impôts dus pour l'année précédente, vous êtes imposé directement à la source des revenus, sous forme de paiements mensuels. Les revenus soumis au système PAYE incluent également les revenus de retraite, les revenus d'outre-mer, les congés de maladie et de maternité, ainsi que les revenus locatifs.

Les taux d'imposition sur le revenu en France dépendent de votre situation familiale, de vos revenus et de votre statut professionnel. Les non-résidents paient généralement l'impôt sur leurs revenus d'origine française à un taux minimum de 20 % pour les revenus jusqu'à 27 519 € et de 30 % pour les revenus supérieurs à ce seuil.

Article utile :

<https://www.euraxess.fr/fr/france/information-assistance/impôts>



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS





QUI PEUT DEMANDER UNE AIDE AU LOGEMENT DE LA CAF ?



Tous les étudiants, quelle que soit leur nationalité. Veuillez vérifier les conditions officielles sur le site de la CAF. Si vous êtes résident du CROUS, vous pouvez également bénéficier de cette aide.

Vous avez certainement droit à une aide au logement de la CAF si vous êtes locataire, colocataire ou sous-locataire d'un logement d'une surface d'au moins 9m² (16m² si 2 personnes partagent le lieu).

Si vous partagez un appartement, chaque colocataire doit faire une demande, en mentionnant sa part de loyer. Chaque colocataire doit signer le bail.

Vous n'avez pas besoin de produire un permis de séjour pour demander l'aide au logement de la CAF si vous êtes un étudiant de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse).

Pour bénéficier de l'aide au logement de la CAF, si vous n'êtes pas citoyen d'un pays de l'Union européenne ou de l'EEE, vous devez être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité.

QUAND FAIRE UNE DEMANDE D'AIDE AU LOGEMENT AUPRÈS DE LA CAF ?

Vous devez faire votre demande d'aide au logement de la CAF dès que vous avez emménagé dans votre appartement.

Liste des bureaux de la CAF :

<https://aidefamille.fr/caf/paris-75/paris.html>

- **Demander l'Aide au Logement (APL/ALS) :** Consultez le [site officiel de la CAF](#) pour vérifier votre éligibilité et effectuer une demande en ligne.
- **Simulateur CAF :** Utilisez le simulateur en ligne pour estimer le montant auquel vous pourriez avoir droit.

RECHERCHE DE LOGEMENT :

Sites :

- SeLoger
- Le Bon Coin
- PAP (Particulier à Particulier)
- Nexity Studea
- Les Belles Années (Résidences Étudiantes)
- Science Accueil
- Centre les récollets
- Villa Louis Pasteur
- Ciup



Conseils Importants :

Vigilance aux Arnaques : Soyez attentifs aux offres alléchantes. Ne payez jamais avant d'avoir visité le logement. Consultez Visale pour une garantie des loyers impayés.

Visites Virtuelles : Utilisez les visites virtuelles lorsque possible. Assurez-vous que les photos correspondent à la réalité.



PRÉPARER VOTRE DOSSIER DE LOCATION :

Documents Essentiels :

Pièce d'Identité : Passeport ou carte d'identité.

Revenus et Garanties : Contrat de bourse, preuves de revenus, ou tout document attestant de vos moyens financiers.

Certificat Visale : Obtenez un certificat sur [Visale](#) pour renforcer votre dossier.

Articles Utiles :

- [Conseils pour Constituer un Dossier de Location Solide](#)
- [Documents Nécessaires pour Louer en Tant qu'Étudiant](#)



VISALE



Visale, ou Visa pour le Logement et l'Emploi, est un service gratuit qui garantit les loyers impayés, facilitant ainsi votre accès au logement.

Comment ça fonctionne :

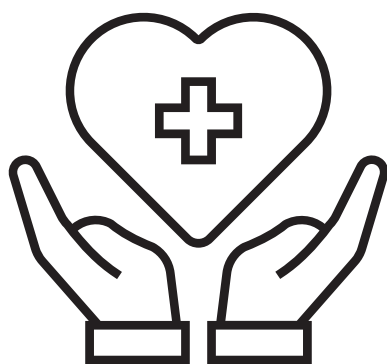
Éligibilité : Si vous avez entre 18 et 30 ans et plus sous condition. Visale peut vous aider. Faites votre demande sur le site officiel de Visale pour vérifier votre éligibilité.

Demande en ligne : Remplissez facilement le formulaire en ligne et recevez une réponse rapide, généralement dans les 48 heures.

Certificat Visale : Une fois approuvé, obtenez un certificat Visale à présenter au propriétaire lors de la signature du bail.

Avantages : Renforcez votre dossier locatif, rassurez le propriétaire, et bénéficiez d'une garantie contre les loyers impayés.

Visale simplifie votre démarche pour trouver un logement en France. Explorez davantage sur [leur site officiel](#) pour des informations détaillées.



L'ASSURANCE MALADIE EN FRANCE

Le système de santé français repose sur deux composantes principales :

- l'assurance maladie publique de base ("Sécurité Sociale")
- l'assurance maladie complémentaire ("Mutuelle"), un mélange de services publics et privés.

L'ASSURANCE MALADIE PUBLIQUE DE BASE : LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le système de sécurité sociale français est basé sur le principe des "cotisations de solidarité". Les cotisations sont versées par le biais des prélèvements sociaux sur les revenus de chacun.

[3 minutes pour comprendre la Sécurité sociale française, une vidéo officielle de la Sécurité sociale](#)

- Quels sont les droits des étrangers en matière d'assurance maladie ?

Qu'ils travaillent en France ou qu'ils y résident régulièrement, les expatriés sont couverts par le régime de la protection universelle maladie dès lors qu'ils ne sont pas couverts par le système de protection sociale d'un autre pays.

Le système de sécurité sociale français permet aux ressortissants étrangers vivant en France d'obtenir : un numéro de sécurité sociale et une carte Vitale.



L'ASSURANCE MALADIE PUBLIQUE DE BASE : LA SÉCURITÉ SOCIALE



La carte Vitale

cette carte de couleur verte vous permet de bénéficier du système d'assurance maladie français. Comment cela fonctionne-t-il ? Il vous suffit de présenter votre carte Vitale à votre médecin si vous faites une visite médicale ou au pharmacien si vous achetez des médicaments prescrits par un médecin. La caisse de sécurité sociale française sera informée des coûts de vos traitements ou services. La caisse traite alors votre remboursement automatiquement, sans autre démarche. La carte Vitale est une carte à puce qui prouve votre droit aux prestations. Elle est délivrée à toute personne âgée de plus de 16 ans et contient toutes les informations administratives nécessaires au remboursement des frais de soins. Selon la situation personnelle, elle contient également les informations nécessaires à l'utilisation du système de tiers payant (ce qui signifie que le patient ne paie pas d'avance sur les montants remboursés soit par le système d'assurance maladie, soit par son assurance complémentaire, qui intervient une fois que le patient a été remboursé par le système national).

Les parents peuvent demander une carte Vitale distincte pour les enfants à partir de 12 ans.

NB : ces remboursements sont généralement partiels (sauf dans certains cas), et sont le plus souvent plafonnés. L'obtention d'une couverture complémentaire est donc indispensable pour garantir le remboursement intégral de vos frais médicaux qui peuvent, parfois, être considérables.

Honoraires des médecins

Il vous sera généralement demandé de régler les honoraires à la fin de votre consultation. Votre médecin dispose peut-être d'un terminal qui lit votre carte Vitale et transmet les informations directement à la sécurité sociale pour le remboursement. Sinon, vous devez remplir vous-même le formulaire "feuille de soins" et l'envoyer à la sécurité sociale.

De nombreux médecins facturent leurs services selon les tarifs approuvés par la sécurité sociale, mais il est toujours utile de le confirmer avant votre consultation. Les médecins n'acceptent pas toujours la carte bancaire comme moyen de paiement. Veillez donc à vous munir d'espèces ou de chèques lors de votre rendez-vous.

Les médicaments

Pour être remboursés, les produits pharmaceutiques doivent être prescrits par le médecin. Il est éventuellement possible de faire payer une partie des frais (règlement direct pharmaceutique) directement par la caisse en présentant votre carte. Dans ce cas, vous ne payez au pharmacien d'officine que la partie du coût non couverte par votre caisse d'assurance maladie.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES SERVICES DE SANTÉ

Soins médicaux non hospitaliers en France : opérations et remboursements

En France, chaque assuré social est libre de choisir son médecin traitant, à condition de le déclarer à la Sécurité sociale en tant que "médecin traitant". En déclarant votre médecin traitant, vous avez droit au taux de remboursement maximal : 70 % de l'honoraire de base, actuellement fixé à 25 €. Si vous ne le faites pas, vos consultations de médecine générale seront remboursées à hauteur de 30 % du tarif de base.

Toutefois, vous n'êtes en aucun cas obligé de rester avec le même médecin d'une année sur l'autre. Vous pouvez changer de médecin à tout moment, mais n'oubliez pas d'en informer votre caisse d'assurance maladie.



Votre médecin traitant est responsable de la coordination de votre traitement, c'est-à-dire qu'il est chargé de vous recommander d'éventuelles consultations supplémentaires ou de vous orienter vers un spécialiste (rhumatologue, cardiologue, dermatologue, etc.). Là encore, vous avez le droit de choisir le médecin ou le spécialiste de votre choix. En passant par votre médecin traitant, vous êtes assuré de recevoir un remboursement de 70 % des honoraires de base.

Toutefois, vous pouvez consulter des spécialistes tels que des gynécologues, des ophtalmologues, des psychiatres, des dentistes..., sans recommandation préalable de votre médecin traitant.

Il existe de nombreuses plateformes web utiles pour prendre un rendez-vous médical en ligne. Vous pouvez choisir la disponibilité des spécialistes, vérifier leurs expertises, leurs langues parlées, le mode de paiement acceptable et d'autres informations utiles avant de décider de prendre un rendez-vous médical.

Hospitalisation

Comme indiqué, toute personne couverte par la sécurité sociale de l'État a le droit de choisir l'hôpital dans lequel elle est traitée, qu'il soit public ou privé. Le coût des soins de santé est divisé en plusieurs catégories :

- Les frais de séjour : Remboursés à 80 % par la Sécurité sociale,
- Suppléments pour le confort personnel (chambre individuelle, télévision, etc.) : à la charge de l'assuré,
- Les suppléments d'honoraires qui peuvent être demandés par certains médecins hospitaliers, également à la charge de l'assuré,
- Le "forfait journalier" : une participation financière de l'assuré de 20 € par jour.

Le reste des honoraires, appelé "ticket modérateur", n'est pas remboursé par la Sécurité sociale, mais peut être pris en charge par une complémentaire santé.

QUELQUES INFORMATIONS IMPORTANTES SUR LES SERVICES DE SANTÉ

Les dépassements d'honoraires

Qu'ils exercent en cabinet privé ou à l'hôpital public, les médecins français (généralistes et spécialistes) ont le choix entre plusieurs structures tarifaires :

-Ils peuvent opter pour des tarifs basés sur le système de remboursement de la Sécurité sociale française (BRSS), par exemple 25 € pour une consultation de médecine générale. Ces médecins font partie de ce que l'on appelle le "secteur 1" ;

-Ils peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires (limités), en tant que membre d'un DPTAM (Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé),

- Ils peuvent pratiquer des dépassements d'honoraires libres et ne sont donc pas associés à un DPTAM.

Les remboursements de la Sécurité Sociale sont limités aux tarifs de la BRSS et ne prennent pas en compte les dépassements d'honoraires liés à la consultation de médecins DPTAM ou non DPTAM. Ces frais supplémentaires ont une incidence sur le reste à charge après tout traitement, ainsi que sur le montant du remboursement garanti par votre couverture maladie complémentaire. En raison de la réglementation sur les "contrats responsables" (qui doivent respecter les plafonds de remboursement imposés par la loi française), les prestations des médecins non DPTAM sont remboursées à un niveau bien inférieur à celui des médecins affiliés à la BRSS ou à la DPTAM.



Le congé maladie

Si vous êtes salarié et que votre médecin vous met en arrêt de travail pour raisons médicales, vous continuez à percevoir votre salaire. La sécurité sociale et votre régime d'assurance maladie complémentaire prendront en charge les frais et rembourseront votre salaire à votre employeur.

Le gouvernement français garantit également le congé de maternité / paternité / adoption, qui est beaucoup plus long pour les femmes que pour les hommes et qui est variable selon les accords sectoriels.

COMMENT PROCÉDER POUR ÊTRE COUVERT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE ?

Pour l'étudiant-citoyen appartenant à l'EEE (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède).

Si vous venez étudier en France, vous êtes considéré comme un résident temporaire et devez être affilié au régime d'assurance maladie de votre pays d'origine. Toutefois, avant votre départ, vous devez vérifier que ce régime couvrira vos frais médicaux pendant la durée de votre séjour en France.

Si tel est le cas, vous pouvez utiliser votre carte européenne d'assurance maladie en France.

Avant votre départ, vérifiez auprès de votre organisme d'affiliation et de la caisse d'assurance maladie française.

COMMENT PROCÉDER POUR ÊTRE COUVERT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE ?

Pour l'étudiant-citoyen n'appartenant pas à l'EEE

Vous devez vous inscrire sur le site internet dédié à l'accueil des étudiants, afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé dès votre arrivée en France :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/>

Vous trouverez ici plus d'explications pour les étudiants :

<https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/students-and-social-security/>

Vous êtes doctorant :

Vous êtes un doctorant inscrit en thèse dans un établissement français, vous avez une carte d'étudiant, et n'êtes pas salarié (contrat doctoral, contrat CIFRE...) : vous pouvez bénéficier gratuitement de la sécurité sociale. Pour connaître les modalités d'inscription, veuillez consulter la rubrique suivante : <https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/students-and-social-security/>.

Vous êtes doctorant dans le cadre d'un programme international de thèse en cotutelle : cela dépend de votre contrat de programme et de la durée de votre séjour en France. Si votre séjour en France est inférieur à trois mois, vous n'avez pas droit à la sécurité sociale.



Vous êtes doctorant et salarié en France (vous avez un contrat doctoral, une convention CIFRE...) :

vous serez inscrit à la sécurité sociale selon des critères professionnels.

Pour connaître les démarches à effectuer, consultez le site:

<https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/researchers-and-social-security/>

et entamez vos démarches d'immatriculation dès que possible.

COMMENT PROCÉDER POUR ÊTRE COUVERT PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE ?

Si vous êtes un doctorant non-européen et que vous avez un visa/titre de séjour " chercheur - passeport talent " parce que vous avez un contrat en France (contrat doctoral, CIFRE...), veuillez vous référer à

<https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/researchers-and-social-security/#1522848866725-c2b8a6ed-5b79>.

- **Vous êtes chercheur**

Consultez le site :

<https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/researchers-and-social-security/>

Pour votre famille, consultez le site :

<https://access.ciup.fr/en/steps-in-your-administrative-process/health-insurance/#1522950665248-64439819-cfad>

L'ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE : LA MUTUELLE

Qu'est-ce que l'assurance maladie complémentaire française ?

Une assurance maladie complémentaire ou dite "mutuelle" est un contrat qui rembourse les frais médicaux non pris en charge par la Sécurité sociale.

En fonction de la police choisie, elle couvrira une partie ou la totalité du pourcentage restant NON remboursé par l'État. Cela peut être substantiel si vous avez besoin d'un traitement hospitalier ou d'urgence, car l'hospitalisation, une chambre privée, les frais d'ambulance, tout cela peut être coûteux et n'être remboursé que de façon minimale ou pas du tout par la Sécurité Sociale (la Sécu).

Cependant, contrairement à l'assurance maladie de certains autres pays européens, la couverture privée française ne garantit pas un traitement plus rapide et n'est pas associée à des praticiens privés. Elle permet simplement de combler le déficit de 30 % laissé par la couverture publique.

Comment souscrire à une assurance complémentaire santé ?

Le choix de souscrire à une assurance maladie complémentaire pour compléter les remboursements de vos frais médicaux vous appartient entièrement. Ce n'est pas obligatoire, mais nous vous le recommandons vivement. Si vous décidez d'avoir une Mutuelle, vous devez effectuer les démarches de souscription. Nous vous conseillons de commencer par demander des devis et de comparer les offres. Si vous êtes étudiant, vous pouvez le faire auprès des mutuelles de santé étudiantes traditionnelles, des compagnies d'assurance ou des banques.

Vérifiez que l'assurance santé que vous décidez de choisir propose une responsabilité civile valable à la fois pour votre vie privée et étudiante/salariée. Ainsi, vous serez couvert sur votre lieu d'études/de travail et sur le lieu de votre stage.

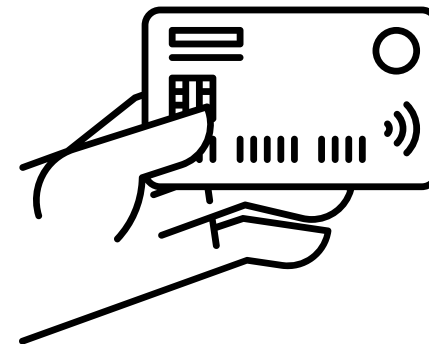


INFORMATIONS UTILES SUR L'ASSURANCE MALADIE

- **AMELI**, l'Assurance Maladie en Ligne : portail internet du service de santé français. Presque tout peut être fait en ligne. C'est un site très utile.
- **Le service de santé en langue anglaise**. Tél. : 36 46
- **CLEISS** : Service d'aide à la mobilité internationale et à la sécurité sociale. Adresse : 11 rue de la tour des Dames, 75436 Paris cedex 09. Tel : 01 45 26 33 41



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS





COMPTE BANCAIRE

Compte Bancaire en Ligne

En ce qui concerne l'ouverture de comptes bancaires, plusieurs options sont disponibles, telles que Boursorama Banque, N26, Hello bank! et Nickel. Ces banques en ligne offrent la possibilité d'ouvrir un compte en France, avec l'avantage notable que toutes les démarches se font en ligne. Cela peut grandement faciliter la vie des étudiants.

Compte Bancaire dans les Bureaux de Tabac

Une alternative intéressante à considérer est le compte Nickel, disponible dans les bureaux de tabac. Aucune condition de revenu n'est requise, ce qui pourrait être avantageux en fonction de vos critères.

Applications Mobiles de Paiement

Pour ceux qui préfèrent gérer leurs finances en ligne, des applications telles que **Lydia** et **Revolut** permettent une ouverture de compte rapide. Cela peut être particulièrement pratique pour une gestion plus efficace de vos comptes.

Étudier les Offres Bancaires pour les Étrangers

Vérifiez les options offertes par les banques de votre pays d'origine, qui peuvent parfois présenter des solutions internationales intéressantes.

Comptes Bancaires pour Étudiants

Les étudiants internationaux peuvent bénéficier d'avantages spécifiques avec des comptes dédiés. Ces comptes ont généralement moins de conditions à remplir et peuvent comporter des bonus attrayants. Il serait opportun de vérifier auprès des institutions financières dans votre pays d'origine pour découvrir d'éventuelles options internationales.



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS





OBTEINIR UNE CARTE SIM AVANT L'ARRIVÉE EN FRANCE

Commande en ligne :

Certains opérateurs de téléphonie mobile en France permettent aux utilisateurs de commander des cartes SIM en ligne. Vous pouvez effectuer cette commande avant votre arrivée en France et recevoir la carte SIM à votre domicile à l'étranger.

Vérifiez les sites web des opérateurs majeurs comme :

Orange (<https://www.orange.fr/>)

SFR (<https://www.sfr.fr/>)

Bouygues Telecom (<https://www.bouyguetelecom.fr/>)

Free (<https://www.free.fr/>)

Cartes SIM internationales :

Certains opérateurs proposent des cartes SIM spécifiquement conçues pour les voyageurs internationaux. Ces cartes SIM peuvent être commandées en ligne et expédiées à votre domicile avant votre départ.



Il est important de noter que le transfert d'un numéro d'une carte SIM prépayée vers un forfait peut être impossible en raison des politiques des opérateurs. Si vous souhaitez passer à un forfait tout en conservant votre numéro, la meilleure option est de commander une nouvelle carte SIM en ligne auprès de l'opérateur de votre choix. Cela permet une utilisation plus complète et personnalisée, même si le numéro ne peut être conservé dans tous les cas.

OBTEINIR UNE CARTE SIM EN FRANCE

Boutiques d'opérateurs :

Dès votre arrivée en France, vous pouvez vous rendre dans les boutiques physiques des principaux opérateurs de téléphonie mobile. Apportez une pièce d'identité (passeport) et éventuellement une preuve de résidence (facture d'hébergement ou contrat de location).

Kiosques et magasins :

De nombreux kiosques, supermarchés et magasins d'électronique vendent des cartes SIM prépayées. Ces cartes peuvent être achetées sans avoir besoin d'une adresse française.

Aéroports et gares :

Les aéroports internationaux et grandes gares peuvent avoir des points de vente de cartes SIM. C'est une option pratique dès votre arrivée en France.

Commande en ligne une fois en France :

Vous pouvez également commander une carte SIM en ligne une fois arrivé en France, et la faire livrer à votre adresse ou la retirer dans une boutique locale.

Sans adresse française :

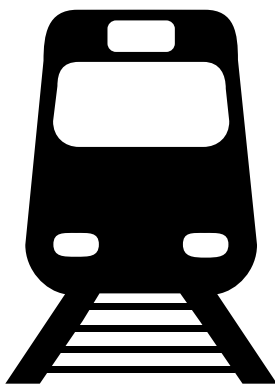
Pour les cartes SIM prépayées, vous n'avez généralement pas besoin d'une adresse française. Cependant, pour les forfaits postpayés, une preuve de résidence peut être demandée.



Il est toujours recommandé de vérifier les conditions spécifiques auprès de l'opérateur choisi, car les politiques peuvent varier. De plus, assurez-vous que votre téléphone est débloqué pour accepter des cartes SIM de différents opérateurs.



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



MÉTRO

Le métro est le moyen de transport le moins cher, le plus facile et le plus rapide pour se déplacer dans Paris. Il existe **16** lignes de métro avec environ **300 stations**, indiquées par une grande lettre jaune "M".

Les métros commencent à fonctionner tous les jours, y compris les jours fériés, vers 6 heures du matin et s'arrêtent vers 0h45, sauf les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, où ils circulent jusqu'à 1h45. La fréquence de passage varie selon l'heure et le jour, avec des métros toutes les 2 à 4 minutes aux heures de pointe

RER



Le réseau RER comprend **5 lignes** desservant Paris et la région parisienne (Île-de-France). Chaque ligne est identifiée par une couleur distinctive, visible sur les panneaux et les cartes de la RATP et de la SNCF. Les trains du RER circulent de 6h du matin jusqu'à environ 0h45 tous les jours, y compris les jours fériés. À l'intérieur de Paris, le RER fonctionne de manière similaire au métro, mais il nécessite une validation du billet à la sortie.



TRANSILIEN



Les Transiliens sont des trains régionaux partant des grandes gares parisiennes (**Nord, Est, Lyon, Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare**). Les billets et abonnements sont disponibles aux guichets "Ile-de-France" et aux distributeurs automatiques dans les gares et stations de métro/RER. Les lignes de banlieue complètent le réseau RER, offrant de nombreuses correspondances.

TRAMWAY



Paris dispose de **5 lignes** de tramway (T1, T2, T3a, T3b, T4) couvrant le périmètre de la ville. Les tickets de tramway sont les mêmes que ceux du métro et du RER.

BUS



Il existe **64 lignes** de bus complétant le réseau de métro. Les bus circulent du lundi au samedi de 7h à 20h30 environ, avec certaines lignes opérant jusqu'à 0h30. Près de la moitié des lignes fonctionnent également les dimanches et jours fériés. Les numéros de ligne et directions sont indiqués à l'avant et sur les côtés du bus. Des panneaux d'affichage électroniques aux arrêts indiquent le temps d'attente. Les arrêts de bus peuvent être équipés de ports USB pour recharger les smartphones.

NOCTILIEN



Le Noctilien est un service de bus de nuit opérant de **0h30 à 5h30** à Paris et en région parisienne. **47** lignes desservent la ville et la région. Les titres de transport du métro/bus peuvent être utilisés.



LES BILLETS

Il existe divers types de tickets. Pour un long séjour, le "**Passe Navigo**" (abonnement illimité) est recommandé, disponible à la semaine, au mois, ou à l'année.

Vous pouvez la commander en ligne sur le site [d'Île-de-France Mobilité](http://iledeFranceMobilité).

Vous avez la possibilité de faire une demande dans les comptoirs et les agences commerciales des transporteurs tels que la RATP, la SNCF Transilien et Optile.

Pour les étudiants de moins de 26 ans, l'abonnement s'appelle "**Imagine R**" et est moins cher. Les chercheurs, doctorants et postdocs bénéficient d'un remboursement de 50% de leurs frais de transport public en France, y compris la carte Navigo à Paris.

Pour plus d'information : 

Nouveauté pratique :



Utilisez l'application IDF Mobilités avec **NFC** pour recharger votre carte Navigo rapidement.

De plus, rechargez directement vos tickets individuels via l'application pour une gestion facile depuis votre smartphone.



Applications Mobiles pour les Transports à Paris et Île de France



RATP

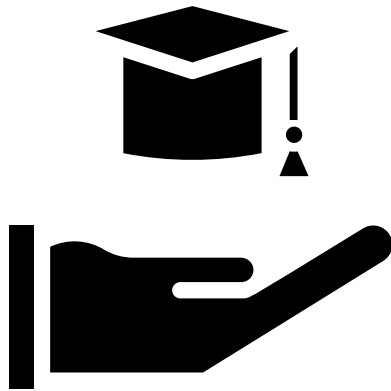


CITYMAPPER





FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



COURS DE FRANÇAIS

Alliance Française de Paris (<https://www.alliancefr.org/>)

Le Centre de linguistique appliquée (CLA) de Sorbonne Université
(<https://cla.univ-paris1.fr/>)

Mairie de Paris (<https://www.paris.fr/>)

Associations et centres culturels

Recherchez des associations locales ou des centres culturels dans votre quartier.

Fun Mooc

<https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/vivre-en-france-a1/>

Universités

Consultez les départements de langues étrangères ou les départements dédiés aux étudiants internationaux de ces universités :

Sorbonne Université

- Visitez le site officiel de Sorbonne Université : Sorbonne Université - (<https://www.sorbonne-universite.fr/>)
- Cherchez les sections telles que "Formation" ou "International" pour trouver des informations sur les cours de français pour les étudiants étrangers.

Université Paris-Cité

- Explorez le site web d'Université Paris-Cité : Université Paris-Cité (<https://www.universitepariscite.fr/>)
- Recherchez les rubriques telles que "International" ou "Langues" pour obtenir des détails sur les cours de français pour les étudiants internationaux.



COURS DE FRANÇAIS (SUITE)

Université Paris I Panthéon Sorbonne

- Allez sur le site officiel de l'université : Université Paris I Panthéon Sorbonne (<https://www.pantheonsorbonne.fr/>)
- Cherchez dans les sections "Langues étrangères" ou "International" pour trouver des informations sur les cours de français pour les étrangers.

Université Sorbonne Paris Nord

- Consultez le site web de l'université : Université Sorbonne Paris Nord (<https://www.univ-paris13.fr/>)
- Recherchez les sections dédiées aux étudiants internationaux ou aux langues étrangères pour obtenir des informations sur les cours de français.

Université Nanterre Paris

- Visitez le site officiel de l'université : Université Nanterre Paris (<https://www.parisnanterre.fr/>)
- Cherchez dans les sections "International" ou "Langues" pour trouver des informations sur les cours de français pour les étudiants étrangers.

Utilisez les liens fournis pour accéder aux sites principaux de chaque université et explorez les différentes sections pour trouver les informations les plus récentes sur les cours de français pour les étudiants étrangers. Si vous avez des difficultés à trouver ces informations, n'hésitez pas à contacter directement les bureaux des relations internationales de chaque université.

APPLICATIONS

+Babbel (<https://www.babbel.com/>)



(<https://www.duolingo.com/>)



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS



Soutien psychologique

Si vous éprouvez le besoin d'un **soutien psychologique**, n'hésitez pas à vous adresser aux services spécialisés de votre **université d'accueil**. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

Universités :

- **Sorbonne Université** : Le Service de Santé Universitaire (SSU) propose des consultations psychologiques pour les étudiants.

Assistante sociale Sorbonne

- **Université Paris - Cité** : L'association "Étudiants & Dépression" offre un soutien et des ressources pour les étudiants en difficulté émotionnelle.

Assistante sociale Paris-Cité

- **Université Paris I Panthéon Sorbonne** : Le Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) offre des consultations gratuites pour les étudiants.

Assistante sociale Panthéon Sorbonne

- **Université Sorbonne Paris Nord** : Le Service de Santé Universitaire (SSU) propose des consultations psychologiques et des groupes de soutien.

Assistante sociale Sorbonne Paris Nord

- **Université Nanterre Paris** : Le Centre de Santé Universitaire (CSU) offre des consultations psychologiques gratuites pour les étudiants.

Assistante sociale Nanterre Paris

- **Université Paris Dauphine (PSL)** : Le Service de Santé et de Prévention (SSP) propose des consultations psychologiques et des ateliers de soutien émotionnel.

Assistante sociale PSL

L'assistante sociale du CROUS est également disponible pour aider les étudiants dans leurs démarches administratives et sociales.



La Cnaé

Qu'est-ce que la Cnaé ?

La Coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et étudiants est votre service d'écoute, d'accompagnement et de signalement. En cas de mal-être ou de violences comme le harcèlement, la discrimination ou les violences sexistes, la Cnaé est là pour vous aider et vous orienter.

Besoin de parler ?

Une ligne d'écoute gratuite est à votre disposition du lundi au samedi. Contactez-nous au 08 00 73 78 00 ou par email : cnaes@enseignementsup.gouv.fr

Santé Psy Étudiant :

Besoin de soutien psychologique ? Santé Psy Étudiant est un dispositif national qui offre 8 consultations gratuites avec un psychologue depuis 2021. Renouvelables chaque année, ces consultations sont destinées à aider les étudiants à surmonter le stress, l'anxiété, la dépression et d'autres difficultés liées à la vie étudiante. Pour bénéficier de ce service, il suffit de prendre rendez-vous via la plateforme en ligne ou par téléphone.

Services de santé étudiante (SSE) :

Les Services de santé étudiante (SSE), anciennement connus sous le nom de SUMPPS, sont présents dans de nombreuses universités et proposent des consultations en santé mentale. Ouverts à tous les étudiants, qu'ils soient inscrits ou non à l'université, les SSE offrent un soutien professionnel pour gérer les problèmes de santé mentale, les addictions ou les difficultés personnelles. Pour accéder à ces services, il est généralement nécessaire de prendre rendez-vous auprès du service de santé de votre établissement.

Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) :

Les Bureaux d'aide psychologique universitaire (BAPU) sont des structures présentes dans de nombreuses villes universitaires. Ils proposent des consultations psychologiques prises en charge à 100% par la Sécurité sociale et les mutuelles. Les étudiants peuvent consulter librement et de manière confidentielle pour toute difficulté psychologique ou émotionnelle. Le suivi est assuré tant que l'étudiant en ressent le besoin, sans limitation du nombre de séances. Pour prendre rendez-vous, il suffit de contacter le BAPU le plus proche de votre lieu d'étude.

Nightline :

Nightline est une association étudiante qui offre une écoute anonyme, confidentielle et non directive tous les soirs de 20h30 à 2h30. Composée exclusivement d'étudiants bénévoles formés à l'écoute active, Nightline est là pour vous soutenir en cas de besoin. Que vous traversiez une période difficile, que vous ayez besoin de parler ou que vous vous sentiez seul, Nightline est là pour vous écouter. Les appels sont gratuits et confidentiels, et vous pouvez également accéder à un service de chat en ligne via leur site web.

Applications :

- **Calm** : Une application de méditation et de relaxation qui propose des sessions guidées pour gérer le stress, l'anxiété et améliorer le sommeil.
- **7 Cups** : Une application d'écoute et de soutien émotionnel qui met en relation les utilisateurs avec des bénévoles formés pour offrir une oreille attentive.
- **Headspace** : Une application de méditation, de pleine conscience et de relaxation qui offre des sessions guidées pour gérer le stress, l'anxiété et améliorer la concentration.
- **TalkLife** : Une application de soutien émotionnel qui permet aux utilisateurs de partager leurs préoccupations, de recevoir du soutien de la communauté et d'accéder à des conseils d'experts.

welcome DESK PARIS

Le Welcome Desk de la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) est votre premier allié pour faciliter votre installation dans la capitale.

Généralement ouvert entre **septembre** et **novembre**, L'équipe est là pour vous accompagner dans toutes vos démarches administratives relatives à votre séjour en France (logement, informations sur la validation de visa, les titres de séjour, assurance maladie, cours de français...).

Au Welcome Desk Paris, une équipe professionnelle vous accueillera. Sur rendez-vous, nos experts vous guideront à travers les démarches dématérialisées sur l'ANEF, vous offrant une assistance personnalisée pour rendre ces procédures plus accessibles.

Pour compléter votre accueil, des agents de la Caisse d'Allocations Familiales (**CAF**), de l'Assurance Maladie (**CPAM**), et de France Travail (**Pôle Emploi**) seront également sur place durant cette période pour répondre à vos questions.

Planifiez votre visite au Welcome Desk Paris dès maintenant en suivant ce lien :

<https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris-rdv/>



17 Boulevard Jourdan, 75014 Paris



FONDATION
SCIENCES
MATHÉMATIQUES DE
PARIS

Pour tout complément d'information n'hésitez pas à nous contacter :



11 Rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris



contact@fsmp.fr



www.sciencesmaths-paris.fr



@mathsparis

Nous faisons de notre mieux pour maintenir ce document à jour.

Si vous trouvez une information qui n'est plus à jour, veuillez le signaler à

contact@fsmp.fr.

Cela nous aidera à maintenir une information de qualité pour nos prochains nouveaux arrivants.